

Service Police Municipale
Réf agent : MS

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024 À 20H00 AU SAMEDI 21 DÉCEMBRE 2024 À 23H00 AU DROIT DU 2,4,6 AVENUE DAMIETTE À L'OCCASION DU FEU D'ARTIFICE.

LE MAIRE DE SANNOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,
VU le Code de la Route, articles R 325-12, R 411-30, 411-31 et R 417-10,
VU l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

CONSIDERANT Le tir d'un feu d'artifice pour l'inauguration du marché de Noël, place du Général Leclerc.
CONSIDERANT le périmètre de sécurité d'un rayon de 50 mètres depuis le pas de tir.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit au droit du 2,4,6 avenue Damiette, du vendredi 20 décembre 2024 à 20h00 au samedi 21 décembre 2024 à 23h00 à l'occasion du feu d'artifice.

ARTICLE 2 : Tout stationnement de véhicule autre que les véhicules autorisés, sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 3 : Ces mesures entreront en vigueur dès publication du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame la Major, responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS le 23 Octobre 2023

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZHIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport

Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT
publié le *24 Octobre 2024*

